

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield signe une entente avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel.

Salaberry-de-Valleyfield, 3 juin 2025 – Dans un souci de proactivité en matière environnementale, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC). Ce partenariat a pour objectif de permettre la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la MRC Beauharnois-Salaberry.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs ([REP](#)) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de ces produits réfrigérants qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel.

Les entreprises, commerces et industries du territoire pourront ainsi dorénavant déposer à l'écocentre les produits suivants afin qu'ils soient pris en charge par la SORAC :

- Réfrigérateurs et congélateurs;
- Cellules de refroidissement;
- Celliers réfrigérants et refroidisseurs à vin;
- Présentoirs et îlots réfrigérés;
- Machines à glaçons;
- Et plus encore.

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore



d'endroits au Québec, tels les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement.

Ainsi, cette entente avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield revêt d'une grande importance pour la SORAC, puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la Ville. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

« Ce partenariat représente une étape importante pour notre engagement en matière de gestion responsable des matières résiduelles. Nous sommes fiers de collaborer avec un acteur aussi engagé, afin d'offrir à nos entrepreneurs des solutions concrètes, durables et efficaces pour protéger notre environnement », souligne David Funk, conseiller en environnement à la Ville.

Pour en savoir plus sur les produits exclus de l'entente ou pour connaître les différents services offerts par la SORAC, visitez le www.sorac.ca. Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes. **Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Sources :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Service des communications et des relations publiques

communications@ville.valleyfield.qc.ca

450 370-4300

SORAC

Nathalie Desjardins

Directrice générale SORAC

1-888-728-9169 #301

nathalie@sorac.ca